

**Projet Action Cœur de Ville**

**OBJET : ACTION CŒUR DE VILLE - OPERATION DEVANTURES - ATTRIBUTION  
D'UNE SUBVENTION A MADAME LAURE HERNANDEZ**

Le Maire de la Commune d'Annonay,

**Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,**

**Vu la délibération n° 2020-32 du 27 janvier 2020 approuvant le règlement d'attribution des subventions pour les travaux de rénovation et d'embellissement des devantures commerciales et donnant pouvoir au Maire de signer toutes les pièces afférentes à la bonne exécution de la délibération en question,**

**Vu la délibération n°2021-65 du 26 avril 2021 approuvant la modification du règlement d'attribution des subventions pour les travaux de rénovation et d'embellissement des devantures commerciales,**

**Considérant que la Ville d'Annonay, dans le cadre du programme "Action Cœur de Ville", a décidé de mettre en place une opération devantures afin d'inciter, par un soutien financier, les propriétaires ou locataires de locaux commerciaux à contribuer à la valorisation du patrimoine collectif et à l'amélioration de l'image du centre-ville,**

**Considérant que Madame Laure Hernandez, gérante de l'Institut By Laure, sis 24 boulevard de la République à Annonay, remplit l'ensemble des conditions requises pour bénéficier d'une aide financière de la Ville d'Annonay dans le cadre de l'opération devantures,**

**Considérant que le comité de pilotage du dispositif du 28 janvier 2022 a donné un avis favorable au dossier de Madame Laure Hernandez pour le versement d'une subvention d'un montant maximal de 1 080,00 € représentant 50% du montant de la dépense subventionnable présentée de 2 160,00 €.**

**DECIDE**

**Article 1 : L'attribution d'une subvention d'un montant maximal de 1 080,00 € à Madame Laure Hernandez, gérante de l'Institut By Laure, sis 24 boulevard de la République à Annonay, sous réserve du vote du budget 2022.**

**Article 2 : Cette décision sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Tournon-sur-Rhône pour contrôle de légalité, à Monsieur le Trésorier Principal d'Annonay, affichée à la porte de la Mairie et publiée au recueil des actes administratifs de la Ville d'Annonay.**

Fait à Annonay, le 03 MARS 2022

Le Maire

Simon PLENET



Transmis en sous-préfecture le :

Identifiant télétransmission :